prit de Dieu : il a fait éclater et la loi et le temple où on le voulait confisquer pour en faire un Dieu juif.

L'histoire d'Israël, c'est bien l'œuvre de Dieu se faisant par son peuple—mais non dans son peuple. Sur ces poitrines d'airain, l'ongle de Dieu n'a pu mordre : leur cœur est resté fermé. Et voici que l'esprit souffle ailleurs, et tout *craque* en Israël.

—Etienne, maintenant, sait qu'il est perdu. En vérité, ces docteurs de la synagogue n'avaient jamais étudié leur histoire à ce point de vue. La révélation était trop cruelle. Ils ne pouvaient pardonner.

Mais, du moins, la parole si longtemps attendue, si longtemps étouffée, aura été dite. Le cri aura été poussé qui doit remuer le monde : Noël au Christ Rédempteur des nations !

Etienne est le martyr de la rédemption de tous les hommes par Jésus Christ. Selon la pénétrante expression de Basile de Séleucie, il est le MAITRE DE PAUL. (1)

Intrépide, dès lors, puisqu'il va mourir, Etienne, de toute la puissance de l'Esprlt qui est en lui, leur jette à la face la vérité de leur crime :

" Têtes dures, cœurs incirconcis, toujours vous résistez à l'Esprit Saint, et vous êtes ce qu'étaient vos pères ! Lequel des prophètes n'ont-ils point persécuté ? Ils les ont tués parce qu'ils prêchaient l'avènement de ce juste que vous avez trahi et tué.

" Vous avez reçu la loi par le ministère des anges et vous ne l'avez point gardée !"

A ces mots, Etienne vit les cieux s'entrouvrir et la gloire de Dieu lui apparaître—et Jésus debout à la droite de son père.

Les pharisiens, raidis contre la grâce criaient au blasphème. Ils grinçaient les dents de rage. Leurs cœurs, selon la forte expression de saint Luc, grinçaient dans leurs poitrines.

D'un seul bond ils se jetèrent sur le diacre, ils le traînèrent hors de la ville, par ce même scrupule qui leur avait fait tuer Jésus la veille du sabbat, et ils le lapidèrent.

Et lorsqu'il se sentit mourir, Etienne posa ses genoux à terre, et poussa un grand cri vers le ciel.

---

(1) Cf. S. Etienne et son sanctuaire à Jérusalem—par le R. P. La grange, p. 13.